

CONTRAT DE SERVICE DE FINANCE PARTICIPATIVE SOUS FORME DE DONS

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

Dans le cadre d'une opération de finance participative sur le site Internet zeste.coop

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

XXX ayant son siège social au XXX à XXX (XXXXX), enregistrée auprès du ou de la XXX (RCS OU PREFECTURE) sous le N° XXX et représentée par XXX en qualité de XXX.

ci-après dénommé(e) « le Porteur de projet » d'une part,

ET

La société Nef Gestion, immatriculée au RCS Lyon sous le numéro 524 076 726 et enregistrée en tant qu'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) à l'ORIAS sous le numéro 18003623, dont le siège social est situé Immeuble Woopa - 8 avenue des Canuts - CS 60032 - 69517 Vaulx-en-Velin Cedex et représentée par la Société financière de la Nef, elle-même représentée par Bernard Horenbeek, Président du Directoire.

ci- après dénommé(e) « Nef Gestion » ou « l'Opérateur » d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La finance participative représente un mode alternatif de financement visant à permettre le financement d'un projet sans l'intervention d'acteurs du circuit financier traditionnel.

Le site <https://zeste.coop> a pour objet d'organiser une activité de finance participative en mettant en relation des porteurs de projets en recherche de contributions sous la forme de dons et des contributeurs désireux de financer ces mêmes projets.

En parallèle à la mise en relation de porteurs de projets et de contributeurs, le site permet aux contributeurs d'effectuer la transaction financière matérialisant leur don par le biais d'un service de paiement sécurisé.

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le présent contrat décrit les termes et conditions applicables au Porteur de projet et à l'opérateur dans le cadre du service proposé sur le site <https://zeste.coop> et a pour objet de définir les rôles et obligations de chacune des parties.

Nef Gestion propose une activité de finance participative sous forme de dons à partir de son site Internet <https://zeste.coop>.

Le Porteur de projet reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté les Conditions Générales d'Utilisation du site Internet <https://zeste.coop> lors de son inscription sur le site en qualité de Porteur de projet.

1.1 Services proposés par Nef Gestion sur le site

Nef Gestion met à disposition des porteurs de projet un formulaire de présentation de leur projet, des outils facilitant la mise en ligne de leur présentation, un service de paiement en ligne leur permettant d'organiser leur levée de fonds et des outils de mise en relation des porteurs de projets et des contributeurs (actualité, liens avec les réseaux sociaux ...).

CONTRAT DE SERVICE

DE FINANCE PARTICIPATIVE SOUS FORME DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

1.1.1. Sélection et du projet

Le porteur de projet a sollicité Nef Gestion dans le but de collecter des dons pour le financement de son projet.

Le projet a été soumis à une étude préalable par Nef Gestion qui a instruit la demande et sélectionné le projet au regard de ses caractéristiques principales et notamment des critères suivants :

- les projets non marchands de type associatif ayant pour finalité la création artistique, l'éducation, le respect de l'environnement, la cohésion sociale, la solidarité ou l'événementiel citoyen,
- les projets marchands à lucrativité limitée en phase de conception, de création ou de développement (en complément d'une autre source de financement),
- les projets marchands à lucrativité limitée ressentant le besoin d'évaluer la pertinence de leur offre auprès de leur public cible et de mobiliser leur communauté pour compléter leur financement et d'en diminuer le coût.

Il est entendu entre les parties que bien que le projet ait été sélectionné, Nef Gestion ne saurait garantir au Porteur de projet l'atteinte de l'objectif financier fixé dans le cadre de la campagne.

Ainsi, le Porteur de projet reconnaît et accepte expressément que Nef Gestion n'est tenue à aucune obligation de résultat concernant l'atteinte de l'objectif financier et qu'elle ne saurait par conséquent être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice en cas de non atteinte de cet objectif financier.

1.1.2 Page Promotion du projet

Nef Gestion s'engage à faire la promotion du projet sur son site internet <https://zeste.coop>.

Afin d'assurer la promotion du projet, Nef Gestion met à la disposition du porteur de projet un espace dédié appelé « Page de présentation projet » qui lui permet de présenter son projet, son parcours, son besoin, les contreparties proposées aux contributeurs par le porteur de projet le cas échéant.

Afin de promouvoir son projet, le porteur de projet a la possibilité d'utiliser les supports suivants : textes, photographies, supports vidéo, liens hypertexte.

1.1.3 Page Web de présentation du projet.

La Page de présentation du projet contient un espace permettant de donner un état d'avancement de la campagne de levée de fonds (objectif(s) de levée de fonds, temps restant avant la clôture de la campagne, montant collecté, nombre de contributeurs).

La page présentation du projet contient par ailleurs un bouton de type « call to action » nommé « Je contribue » permettant aux contributeurs de soutenir financièrement le projet.

La page de présentation projet contient enfin un espace permettant de présenter le cas échéant les contreparties non financières liées au projet.

1.1.4 Collecte des fonds

Nef Gestion met à la disposition du Porteur de projet un service de paiement sécurisé par carte Bancaire.

Ce service est assuré par l'Etablissement de paiement MangoPay.

CONTRAT DE SERVICE DE FINANCE PARTICIPATIVE SOUS FORME DE DONS

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

L'Établissement de paiement collecte et stocke les contributions, conformément aux conditions générales d'utilisation du service de MangoPay.

Le porteur de projet reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du service de MangoPay et les avoir acceptées lors de son inscription sur le site comme porteur de projet.

Tout au long de la campagne, le porteur de projet peut consulter l'historique de son compte sur son espace dédié.

Il peut être proposé sur demande du porteur de projet la possibilité pour les contributeurs de régler leur contribution par chèque (à partir de 50€). Celui-ci est à établir à l'ordre du porteur de projet et à envoyer à l'adresse de ce dernier. Seules les contributions par chèque ayant été préalablement enregistrées via la plateforme et dont une copie scannée aura été transmise à Nef Gestion (zeste@lanef.com) pourront être intégrées à la collecte de fonds affichée en ligne.

1.1.5 Déblocage et versement des fonds

Une fois la campagne clôturée, Nef Gestion vous indique comment procéder au virement depuis votre espace personnel Zeste, le virement est réalisé par le bénéficiaire vers le compte bancaire de la structure enregistrée.

Le montant de ce virement est égal au montant de la somme collectée au cours de la campagne de dons duquel sera déduit le montant de la commission due par le porteur de projet, conformément aux conditions tarifaires prévues à l'article 3 du présent contrat.

ARTICLE 2 : Engagements du porteur de projet

2.1 Obligations et responsabilités du porteur de projet

2.1.1 Responsabilités liées au projet

Le porteur de projet s'engage à réaliser le projet tel qu'il a été prévu initialement, c'est-à-dire sans en changer la nature ni y apporter de modification substantielle.

Nef Gestion se réserve le droit d'annuler un projet sans quelconque préavis si le porteur de projet contrevenait aux présentes dispositions.

Il est précisé que le porteur du projet est entièrement responsable de la présentation du projet qui est faite sur le site. En conséquence, le Porteur de projet engage seul sa responsabilité en cas de publication d'informations partielles, fausses ou trompeuses qui induiraient les potentiels contributeurs en erreur.

Nef Gestion ne saurait en aucun cas être tenue responsable des actions des Porteurs de Projets qui restent seuls responsables des termes qui les lient avec les contributeurs dans le cadre des collectes de Dons par l'intermédiaire du Site.

Le porteur de projet s'engage à fournir régulièrement par l'intermédiaire des outils de communication qu'il utilisera sur le site des informations concernant notamment l'avancée de son projet.

Il s'engage à apporter par ce biais une information aux contributeurs, et cela même au-delà de la clôture de la campagne.

2.1.2 Contrepartie offerte au contributeur

CONTRAT DE SERVICE

DE FINANCE PARTICIPATIVE SOUS FORME DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

La campagne de levée de fonds organisée par le porteur de projet peut prévoir une contrepartie en rétribution du don fait par un contributeur.

Lorsque le projet prévoit l'octroi d'une contrepartie en rétribution d'un don, le Porteur de projet est invité à veiller qu'il sera en mesure de fournir les Contreparties qu'il propose aux contributeurs à l'issue de la collecte.

Le porteur de projet est seul responsable de la préparation, de la gestion et de la livraison des dites contreparties.

Dans le cas où le Porteur de Projet ne pourrait livrer aux Contributeurs à son Projet les Contreparties promises, il s'engage expressément à les rembourser intégralement et accepte que Nef Gestion ne pourra en aucun cas l'assister dans cette démarche. Si le Porteur de Projet rembourse intégralement un Contributeur, il est dégagé de l'obligation de livrer tout ou partie des contreparties promises.

2.2 Obligations et responsabilité vis-à-vis de Nef Gestion

Le Porteur de Projet reconnaît expressément qu'il est seul responsable des traitements comptables, fiscaux et sociaux relatifs au Projet, y compris les sommes perçues par l'intermédiaire du site.

Si le Porteur de projet a le statut d'association soutenant une cause scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative, sportive, culturelle ou concourant à la défense de l'environnement, alors la campagne peut entrer dans le champ de l'« appel public à la générosité ».

Le Porteur de projet s'engage alors à se soumettre aux dispositions qui y sont relatives et à effectuer sans délai les diligences nécessaires dans le cas où le montant des dons collectés dépasse 153 000 € au cours de l'un des 2 exercices précédents ou de l'exercice en cours, à savoir : déclaration préalable en Préfecture et établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

Le Porteur de Projet s'engage à ne pas proposer ni fournir de contrepartie illicite et notamment à caractère sexuel, raciste, discriminatoire, diffamatoire, injurieux, xénophobe, homophobe, incitant à la violence, violant l'image de tiers, portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, contraire aux lois, violant le secret professionnel, la propriété et le droit des marques, des brevets ou de toute autre création intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers, dangereux ou falsifié.

Le Porteur de projet devra s'assurer qu'il dispose de tous les droits nécessaires pour publier son projet et notamment les droits de propriété intellectuelle.

Le Porteur de projet s'engage à ne pas publier un Projet ou un contenu portant notamment :

- atteinte à la vie privée et/ou à l'image de tiers ;
- sur des éléments protégés par des droits d'auteur ;
- sur des secrets commerciaux ou d'affaires ;
- sur des publicités, sollicitations commerciales, ou chaînes d'emails.

En cas de manquement aux obligations décrites au présent article, Nef Gestion pourra annuler, sans quelconque préavis, la campagne de levée de fonds sur le site, conformément à l'article 3.5 des Conditions Générales d'Utilisation du site <https://zeste.coop>.

2.3 Abandon d'une campagne de levée de fonds

CONTRAT DE SERVICE

DE FINANCE PARTICIPATIVE SOUS FORME DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

En cas de changement d'orientation du projet, d'annulation du projet en cours de campagne, de changement de porteur de projet ou de modification substantielle du projet et de ses paramètres, Nef Gestion pourra décider de suspendre ou d'annuler la campagne de levée de fonds.

En cas de décès, d'incapacité, d'accident du Porteur de projet ou tout autre événement le plaçant dans l'incapacité de conduire son Projet, Nef Gestion pourra également décider de suspendre ou d'annuler la collecte en cours.

Plus généralement, en cas de manquement de la part du Porteur de projet aux obligations présentes, Nef Gestion se réserve le droit d'annuler une campagne en cours sans délai de préavis et sans que cela n'ouvre droit à une quelconque réparation en cas de préjudice subi par ce dernier.

En cas d'abandon d'une campagne de levée de fonds, et ce quel qu'en soit le motif, Nef Gestion procédera au remboursement de l'ensemble des contributeurs de l'intégralité des sommes engagées.

Le Porteur de projet devra alors s'acquitter de la commission, conformément aux dispositions prévues à l'article 3.1 du présent contrat de service et relatives à la tarification du service.

ARTICLE 3 : Conditions tarifaires

L'Opérateur perçoit une rémunération en contrepartie du service fourni au Porteur de projet. Le porteur de projet assume seul la charge de cette rémunération.

Le contributeur est exclu du système de rémunération, il n'existe aucun frais à sa charge.

3.1 Tarification du service pour les Porteurs de projet

La tarification de ce service correspond à une commission calculée sur le montant collecté.

Celle-ci sert à financer le travail réalisé en amont de la mise en ligne (sélection et instruction du projet, conseils et accompagnement dans la présentation du projet et la définition du plan de communication) et au cours de la levée de fonds. Elle est calculée sur le montant collecté et prélevée sur ce même montant.

La commission inclut les frais de paiement bancaires, étant donné que la plateforme comprend une solution de paiement en ligne spécifique pour le Crowdfunding : MangoPay

Grille tarifaire applicable au service de finance participative de dons de Nef Gestion

| Profil des campagnes | Commission (calculée sur la collecte réalisée y compris frais bancaires) |
|--|--|
| Moins de 20K€ collectés | 8,00% TTC |
| À partir de 20K€ collectés | 7,00% TTC |
| À partir de la deuxième collecte sur Zeste | 6,00% TTC |
| Projet Partenaire : (à préciser) | 6,00% TTC |
| Pour une collecte combinée à un prêt Nef | 4,00% TTC |

ARTICLE 4 : Limite de Responsabilité

Nef Gestion n'est pas responsable des actions ou omissions des Porteurs de Projets qui restent seuls responsables de l'intégralité des termes et conditions d'exécution du Projet vis-à-vis des Contributeurs.

CONTRAT DE SERVICE

DE FINANCE PARTICIPATIVE SOUS FORME DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

Le Porteur de Projet garantit et s'engage à indemniser Nef Gestion contre tout dommage subi par ce dernier ou fait qui lui serait imputé en relation avec un Projet, et le garantit sans limite contre toute action en responsabilité quelle qu'elle soit, qui serait engagée à l'encontre de Nef Gestion par un Membre, un Visiteur ou par tout tiers en raison de la présentation, du déroulement ou de la réalisation d'un Projet présenté sur le site.

ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ

Le site <https://zeste.coop> est la propriété exclusive de Nef Gestion.

ARTICLE 6 : RGPD

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements dont le responsable est Nef Gestion, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Elles sont destinées à la Société et pourront être communiquées aux sociétés du groupe auquel elle appartient (<https://www.lanef.com>) et à ses sous-traitants ou partenaires pour les traitements et finalités. Elles pourront également être communiquées à toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement à tout tiers autorisé, pour satisfaire à ses obligations légales ou réglementaires. Les informations vous expliquant pourquoi et comment vos données seront utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez, figurent dans notre notice d'information sur le site internet <https://www.lanef.com>, rubrique "Notice d'information sur la protection des données personnelles".

ARTICLE 7 : LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de différend survenant entre le porteur de projet et Nef Gestion au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut d'accord amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la saisine de l'une des parties, le litige pourra être soumis aux tribunaux de Lyon auxquels il est fait expressément attribution de compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Fait à Vaulx-en-Velin
En deux exemplaires, (Signature des représentants des deux parties)

le xx/xx/xxxx

Bernard Horenbeek, Président du Directoire
De la Société financière de la Nef, représentant
Nef Gestion

Le Bénéficiaire